



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération en matière
de réglementation et de normalisation (WP.6)****Trente-troisième session**

Genève, 23–24 novembre 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Équipe de spécialistes des normes**tenant compte des questions de genre****Les listes de codes de genre et de salutation****Présenté par le président du sous-groupe****Synthèse*

La collecte de données ventilées par sexe est l'un des éléments clés pour progresser vers l'inclusion du genre ; il n'est pas possible de compter ce qui n'a pas été capturé. Ce document définit clairement les informations qui pourraient potentiellement être collectées et fournit des conseils sur comment et pourquoi une telle collecte de données est effectuée.

Les informations contenues dans les annexes de ce document sont destinées à être intégrées dans des listes de codes de communication électronique de données afin que les informations puissent également être utilisées plus largement.

Mandat

La trente-deuxième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a pris note du thème proposé pour la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (transformation numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE) et les liens que ce thème peut avoir avec les activités de base du Groupe de travail. Une suggestion concernant des listes de codes pour les salutations et le genre en vue de leur intégration future dans les messages électroniques, tels que ceux tenus par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques a été avancée (ECE/CTCS/WP.6/2022/2, paragraphe 66).

* Ce document est soumis sous la responsabilité du président du sous-groupe et n'a pas fait l'objet d'une procédure d'approbation substantielle par le biais du directeur de la Division de la coopération économique et du commerce. Ce document n'a pas été édité par un éditeur professionnel.



Le programme de travail du WP.6 pour 2023 prévoit : « En ce qui concerne l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, le WP.6 prévoit de mener les activités suivantes : (...) Servir de coordinateur pour la mise en commun d'informations, la collaboration et l'élaboration de solutions pertinentes telles que des plans nationaux d'action pour l'égalité des sexes. » (ECE/CTCS/WP.6/2022/12, paragraphe 16e).

Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le document *Les listes des codes de genre et de salutation* et encourage le secrétariat à diffuser ces travaux auprès des organismes d'élaboration de normes compétents et à travailler avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques afin de proposer ce contenu dans le cadre de l'échange électronique de données ».

I. Introduction

1. Les travaux du WP.6 de la CEE sur les normes tenant compte des questions de genre a fait prendre conscience du fait que les considérations de genre font souvent défaut dans les normes et peuvent avoir un impact négatif – souvent involontairement – sur les femmes et les filles. Le genre est une construction sociale qui n'est pas uniquement définie par la biologie. Dans cette optique, un certain nombre de minorités, notamment de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, intersexuée, queer et plus (LGBTIQ+) peuvent également subir les impacts négatifs des normes traditionnelles.
2. En réponse au thème proposé à la soixante-dixième session de la CEE (Transformation numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE), l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre (ToS-GRS) a identifié une lacune dans les formes administratives et commerciales que les gens sont invités à remplir, et qui nécessitent la divulgation de leur identité de genre, de leur sexe et / ou de leur salutation. Dans la plupart d'entre elles, les options proposées sont souvent limitées à l'homme ou à la femme, au sexe masculin ou féminin, ce qui ne reflète pas la diversité qui existe dans la société d'aujourd'hui.
3. Bien que le ToS-GRS estime qu'une société inclusive devrait éviter les modèles sociaux d'exclusion, tels que les salutations basées sur le genre et / ou les titres professionnels / éducatifs, le ToS-GRS reconnaît également que différentes cultures, organisations et sociétés auront des besoins linguistiques différents. Le présent document vise à combler l'écart entre les pratiques actuelles et à fournir des listes de codes qui cherchent à être plus inclusives en fonction du genre (par exemple, allant au-delà des désignations restrictives actuelles d'homme, de femme et d'autres, ou non binaires) grâce à l'élaboration de normes standardisées pour les menus déroulants ou les options de cases à cocher pour ces formulaires qui permettront également des enregistrements plus précis du genre et du sexe.
4. Le sexe fait généralement référence aux attributs biologiques d'une personne, qui comprennent une combinaison d'hormones, de chromosomes, de physiologie et d'anatomie,¹ tandis que le genre est une construction sociale faisant référence aux rôles, comportements et actions socialement construits qu'un individu adopte qui peuvent ou non être liés au sexe.
5. Les listes de codes standardisées seront créées sous forme de listes de codes pour l'échange d'informations. Des listes de codes sont créées pour garantir une représentation uniforme d'une définition dans l'échange d'informations. Ils sont utilisés pour normaliser un terme, réduisant le temps nécessaire à l'enregistrement et au formatage des informations et améliorer la précision de l'échange d'informations. Actuellement, la seule liste normalisée sur ce sujet est celle de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), ISO/IEC 5218, qui ne couvre que la représentation des sexes humains et n'est pas disponible gratuitement.
6. Ainsi, ce document propose d'identifier les entrées possibles qui pourraient être proposées pour le sexe, pour les salutations et pour l'identité de genre, en élaborant trois listes de codes distinctes et des définitions correspondantes pour chaque option dans les trois catégories. Le ToS-GRS propose également l'élaboration d'une liste de glossaires contenant d'autres identifications possibles afin de faciliter la compréhension des réponses dans les formulaires, la communication électronique de données et à des fins d'analyse des données. Ce document peut également servir de référence sur le sujet, car il vise à fournir des conseils et des solutions sur la manière de demander des informations sur l'identité de genre d'une personne et le sexe assigné à la naissance, ainsi que des conseils sur l'objectif et l'utilisation de la collecte d'informations.
7. Le ToS-GRS a divisé les listes pour refléter la distinction entre sexe et genre, qui est à la base des listes de codes suivantes.

¹ Le ToS-GRS a clairement fait la différence entre le sexe assigné à la naissance et le sexe sous la section II – Liste de code pour le sexe.

8. Dans les programmes liés à l'égalité de sexes, les questions LGBTQI+ sont souvent incluses. Cependant, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont deux concepts distincts et deux aspects différents de l'identité humaine. Ainsi, l'orientation sexuelle n'entre pas dans le cadre de ce document.

9. Une considération importante à prendre en compte ici est que, chaque fois qu'une organisation exige tout type d'informations relatives au genre ou au sexe d'une personne, elle doit garantir la confidentialité de l'individu et doit clairement indiquer le but de la collecte de données, comme des détails sur le stockage, l'utilisation et le but de la collecte. Les organisations qui demandent de tels renseignements doivent également permettre aux personnes de ne pas divulguer ces informations si elles ne se sentent pas à l'aise de le faire. Le ToS-GRS encourage l'utilisation de tout cadre juridique applicable à la collecte, au traitement et au stockage des données d'une personne, y compris les directives du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur une approche des données fondée sur les droits de l'homme,² ou toute autre cadre juridique nationale, régionale et / ou internationale.

II. Liste de codes pour le sexe

10. L'ISO définit sa liste de codes ISO/IEC 5218 « Les codes pour la représentation des sexes humains ». La liste de codes est une norme payante et n'est donc pas accessible gratuitement. La liste ne reflète peut-être plus la société d'aujourd'hui.

11. Le sexe d'un individu peut être défini par le sexe qui lui a été assigné à la naissance et / ou ses attributs biologiques qui comprennent une combinaison d'hormones, des chromosomes, de physiologie et d'anatomie. En gardant à l'esprit les problèmes terminologiques actuels³ et en soulignant l'importance de l'intersectionnalité lorsque l'on parle de son sexe et de sa physiologie / anatomie, nous avons identifié trois catégories principales d'informations sexuelles :

(a) Sexe dans les documents légaux : sur les documents d'identité légaux tels que les passeports, les cartes d'identité, les actes de naissance, il y a un champ pour indiquer le sexe. Ceci reflète généralement le sexe assigné à la naissance d'un individu et fait référence aux caractéristiques physiques et à l'anatomie externe d'un individu, sans prendre en compte toutes les différences possibles dans l'ADN. Cela dit, la plupart des gens se voient assigné un sexe masculin ou féminin, bien que nous voyions de plus en plus de pratiques plus inclusives et apportant des options supplémentaires autres que le spectre binaire.

(b) Sexe : Le sexe d'une personne peut être requis parce qu'il a des implications directes sur la mise en place de mesures adéquates en matière de santé et de sécurité. Dans ces cas, il s'agit généralement de la combinaison unique de chromosomes, d'hormones, d'ADN, de code génétique reçu dès la naissance et / ou modifié au cours de la vie en raison de changements génétiques, de modifications, de remplacement hormonal. Dans la majorité des cas, le sexe d'une personne peut être défini comme masculin, féminin ou intersexe.

(c) Anatomie : pour les équipements et / ou systèmes de santé, de protection et de sécurité, l'anatomie d'une personne peut jouer un rôle important et, dans ces cas, le sexe d'un individu peut être requis.

12. Comme mentionné dans les paragraphes ci-dessus, il est déconseillé de poser des questions sur le sexe, sauf dans les circonstances où une compréhension des différences anatomiques / biologiques doit être comprise pour assurer l'égalité de traitement et de résultats (par exemple, soins de santé, sécurité physique et normes dans ces domaines

² <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtodata.pdf>

³ Les questions terminologiques actuelles comprennent la définition du sexe et du genre et la différenciation entre les deux termes, ainsi que les défis liés à la définition du sexe uniquement sur la base des différences chromosomiques.

connexes). Il est également déconseillé d'imposer un sexe à une personne, en lui attribuant un sexe sans son consentement (en particulier ceux qui ne se reconnaissent pas dans le sexe masculin ou féminin), à moins que la personne ou la personne légalement chargée de sa tutelle fait la demande. Voir l'annexe I.

13. L'annexe I comprend les options binaires ainsi que les options X et intersexe. Ainsi, ce document fournir des conseils sur la façon et le moment d'inclure ces options dans les formulaires. L'option intersexe devrait être inclus dans les formulaires de demande lorsqu'il se réfère au sexe pour des raisons médicales et de santé. Cela permet une approche plus inclusive sans pour autant accroître la stigmatisation déjà existante.

(a) Les organisations sont encouragées à inclure « X » dans leurs formulaires pour être plus inclusives. L'option « X » fournit une catégorie pour les personnes qui ne sont pas binaires, ou qui ne se définissent pas en termes de catégories binaires féminines et masculines.

(b) Il y a des personnes qui ne voudront répondre à aucune de ces options, c'est pourquoi il est suggéré que l'option « préfère ne pas répondre » soit incluse dans la liste.

(c) L'utilisation d'options telles que « autre » ou « non applicable » est déconseillée car elles sont considérées comme offensantes et excluantes pour les personnes qui ne correspondent pas aux notions binaires masculine / féminine. Ces options se généralisent et peuvent renforcer la perception et le sentiment de non-appartenance et / ou d'altérité auxquels ces personnes sont déjà confrontées.

III. Liste de codes pour les salutations

14. Au moment de la rédaction du présent document, il n'existait pas de liste de code internationaux pour les salutations. Les salutations sont une construction sociale et peuvent évoluer avec le temps. Ils sont utilisés conjointement avec le nom de famille d'une personne ou avec son nom complet.

15. Une pratique courante consiste à utiliser les salutations comme substitut pour collecter des données ventilées par sexe, en utilisant les salutations des individus pour identifier et comprendre la représentation de genre, ce qui peut être trompeur et inexact. Ainsi, il est fortement déconseillé aux organisations d'utiliser les salutations comme indicateur de l'identité de genre.

16. L'utilisation de salutations collectives pour les personnes qui ont des comptes communs et / ou qui vivent ensemble (par exemple, M. et Mme Martin Smith) est également fortement déconseillée. Ce type de salutation commune fait suite à la salutation hétéronormative qui est excluante, car elle rend invisible l'identité des femmes et présuppose l'hétérosexualité d'une personne ou d'une relation.

17. Comme indiqué dans l'introduction, il est encouragé de cesser d'utiliser les salutations et d'utiliser à la place le nom complet de la personne, dans la mesure du possible. Les salutations peuvent être exclusives parce qu'elles permettent d'identifier le genre, mais aussi le statut social et économique. Pour les correspondances, en vue d'une société plus inclusive, il est suggéré d'éviter les salutations basées sur le genre telles que Mme, M., Monsieur, Madame et autres, en les remplaçant par leur nom complet ou par une salutation générale (par exemple, hello, hola, bonjour), sans salutations fondées sur le genre. Néanmoins, il existe des différences culturelles peuvent nécessiter des salutations, et certaines langues utilisent les salutations comme une adresse formelle et / ou un signe de respect. Le tableau 1 de l'annexe II vise donc à garantir que les options disponibles sont inclusives. Certaines personnes préfèrent ne pas utiliser de salutation, c'est pourquoi l'option « pas de salutation » devrait être disponible.

18. En anglais, certaines salutations ont des significations socialement chargées et peuvent être désobligeantes. L'utilisation de « Miss », [*mademoiselle en français*], (faisant référence à une jeune femme célibataire) peut avoir des connotations péjoratives qui n'ont pas d'équivalent masculin, créant ainsi une discrimination. De même, l'utilisation de « Mrs.

» (faisant référence à une femme mariée) ou « Ms. » (désignant soit une femme divorcée, soit une femme non mariée d'un certain âge) n'ont pas d'équivalent masculin en anglais et peut donc créer une discrimination. L'utilisation de « Mr. » est actuellement utilisée pour s'adresser à un homme en anglais, mais dérivée du terme « Mister » [*monsieur en français*], qui n'est plus utilisé en raison de sa signification socialement chargée. La formule de salutation « Ms. » a évolué et remplace maintenant les deux (se référant à toute femme), voir annexe II, tableau 3 [*en français, la salutation « Madame » est désormais utilisée pour se référer à toute femme, remplaçant l'équivalent français de « Miss », mademoiselle*].

IV. Liste de codes pour le genre

19. Le genre est une construction sociale en constante évolution qui codifie les comportements attendus, les normes sociales et culturelles utilisées pour définir et décrire les rôles et les expressions des individus dans une société, souvent réduite aux concepts de féminité et de masculinité (c'est-à-dire ce que signifie être un homme ou une femme) et ne couvre pas l'ensemble du spectre. Cette approche est souvent liée à la vision binaire du sexe (féminin – masculin), à partir de laquelle les gens font des hypothèses sur le genre et qui varie d'une société à l'autre, mais aussi en fonction des contextes culturels, économiques et historiques. L'identité de genre fait référence à l'expérience interne et individuelle de chaque personne en matière de genre.

20. Comme indiqué dans l'introduction, le ToS-GRS encourage les organisations à définir clairement la finalité pour laquelle le genre d'une personne est demandé, ainsi que la façon dont les données seront stockées et les mesures prises pour assurer la vie privée de la personne. Les formulaires d'identité de genre pourraient ne pas être suffisants pour certaines collectes d'études sur la diversité et l'inclusion (par exemple, mesurer la diversité et l'inclusion, l'égalité et la représentation des genres, élaborer des programmes de promotion de l'inclusion), et les organisations sont donc encouragées à définir un objectif clair et à être attentifs et respectueux lorsqu'ils utilisent ces informations pour des études et des recherches.

21. Afin de refléter la société actuelle et de garder à l'esprit les besoins et les lacunes d'une liste de codes pour l'échange de données, l'annexe III est proposée. Le tableau peut ne pas couvrir le sentiment personnel d'identité de genre d'une personne, donc une option de champ de texte libre serait l'option la plus inclusive.

22. Les individus issus des communautés autochtones ont des définitions de genre qui ont pour eux une signification communautaire et qui dépassent l'éventail des genres occidentaux. Ceci est intégré dans l'annexe III. Les personnes qui ne sont pas membres des cultures et des groupes ethniques en question sont découragées de s'appeler par l'une des identités de genre autochtones.

Annexe I : Sexe

Entrées proposées pour le sexe

<i>Code¹</i>	<i>Entrée</i>	<i>Explication</i>
1	Masculin	Une personne qui a les caractéristiques physiologiques, y compris les chromosomes X et Y, l'expression des gènes, les niveaux et la fonction hormonale, les gonades et l'anatomie reproductive / sexuelle masculine.
2	Féminin	Une personne qui a les caractéristiques physiologiques, y compris les chromosomes X et X, l'expression des gènes, les niveaux et la fonction hormonale, les gonades et l'anatomie reproductive / sexuelle féminine.
3	Intersexe	Un individu ayant des traits sexuels innés différents, tels que des chromosomes, des gonades ou des organes génitaux, qui sortent de la binarité typique du sexe masculin / féminin et / ou ont des traits sexuels masculins et féminins.
4	X	Une catégorie pour les personnes non binaires, les personnes non conformes au genre et d'autres personnes qui ne souhaitent pas se définir en termes de catégories de sexe binaire.
9	Je préfère ne pas dire	Lorsqu'une personne ne souhaite pas divulguer son sexe.

¹ Norme ISO/IEC 5218 *Technologies de l'information — Codes pour la représentation des sexes humains* a déjà une classification. Nous suivons certains de leur codage et demandons l'abandon des codes 0 et 9 et leur remplacement par notre proposition.

Annexe II : Salutations

Tableau 1 : Entrées proposées pour les formules de salutation

Code	Entrée	Explication
10	Mr. [<i>Monsieur (M.) en français</i>]	Salutation commune pour s'adresser / se référer à un homme.
20	Ms. [<i>Madame (Mme.) en français</i>]	Salutation courante pour s'adresser / se référer à une femme.
30	Mx. [<i>existe aussi comme/ Mix / Mixe / Mondame en français</i>]	Une alternative neutre du point de vue du genre non sexiste aux titres M. et Mme.
31	Ind.	Forme abrégée de « individu ».
00	Pas de salutation	Pour les personnes qui ne souhaitent pas qu'une formule de salutation soit utilisée.
99	Je préfère ne pas dire	Pour les personnes qui préfèrent ne pas divulguer leur salutation préférée.
90	Aucune de ces réponses. Spécifier	(texte libre)

Tableau 2 : Liste des formules de salutation qu'il est proposé de supprimer

Entrée	Explication
[<i>Mademoiselle en français</i>]	Terme déconseillé qui s'utilise pour désigner une femme non mariée ayant moins de 30 ans. Utiliser ce terme, c'est insister sur le jeune âge de l'individu ; il n'a pas d'équivalent masculin.
Mrs.	Il est conseillé de ne pas utiliser cette salutation [<i>en anglais</i>]. « Mrs. » est dérivé du titre « mistress » [<i>« maitresse » en français</i>]. Cela désigne une femme mariée ou veuve. Il n'y a pas d'équivalent masculin.

Tableau 3 : Liste du glossaire des entrées possibles de salutation (pour obtenir de l'information pour comprendre les réponses à « autre »; non destiné à un menu déroulant)

Entrée	Explication
Div. [<i>peut s'écrire « Indvd. » en français</i>]	Forme abrégée pour « individu ».
Fren.	Forme abrégée pour « Friend » [<i>« ami » en français</i>]
M.	Version abrégée neutre du point de vue du genre pour « Mr. » / « Ms. » (sans la deuxième lettre). Dans un contexte international, il est déconseillé d'utiliser cette entrée car elle peut se confondre avec la version masculine en français du « Mr. ».
Mir	Une combinaison du « Miss » et « Mr » [<i>en anglais</i>] ou une combinaison de « Sir » et « Madame » [<i>en anglais ; il n'y aurait pas d'équivalent en français</i>].
Nb	Acronyme de « non binaire », prononcé « ène-bé ».
Pr [<i>« Pers » en français</i>]	Abréviation de « person ». Prononcé « per ». [<i>« Pers » serait un équivalent en français, abréviation de « personne », prononcé « pers »</i>]

Prof. [<i>« Pre » / « Pr » peut également s'utiliser en français, le premier comme une version féminine</i>]	Abréviation de professeur/ professeure, qui est utilisée pour déterminer un grade académique et/ou une désignation professionnelle en éducation.
Dr [<i>« Dre » peut également s'utiliser en français comme une version féminine</i>]	Abréviation de Docteur / Docteur / Doctoresse. Désignation utilisée pour une personne qui a obtenu un doctorat. Dans de nombreuses sociétés, il était également utilisé pour désigner une personne qui exerce la médecine même si elle n'est pas titulaire d'un doctorat.

Annexe III : Genre

Liste inclusive des entrées possibles pour le genre (liste non exhaustive)

<i>Code</i>	<i>Entrée</i>	<i>Explication</i>
11	Homme	Un individu qui se définit et vit comme un homme.
21	Femme	Un individu qui se définit et vit comme une femme.
12	Homme transgenre	Un individu qui se définit et vit comme un homme et dont le genre féminin lui a été attribué à la naissance.
22	Femme transgenre	Un individu qui se définit et vit comme une femme et dont le genre masculin lui a été attribué à la naissance.
13	Homme cisgenre	Un individu qui se définit et vit comme un homme et dont le genre masculin lui a été attribué à la naissance.
23	Femme cisgenre	Un individu qui se définit et vit comme une femme et dont le genre féminin lui a été attribué à la naissance.
31	Personne non binaire	Un individu qui se définit en dehors de la binarité homme / femme, et qui peut inclure diverses identités situées à n'importe quel point du spectre du genre.
32	Personne au genre fluide	Un individu qui n'a pas de genre fixe et dont le genre se déplace entre différents points du spectre du genre.
33	Personne non conforme aux genres	Un individu qui ne se conforme pas aux rôles, normes, comportements /expressions de genre attendus d'un genre donné dans une société donnée.
34	Personne agendre / neutre du point de vue du genre	Un individu qui ne s'identifie à aucun genre.
35	Genre queer	Les individus genre queer rejettent généralement les notions de catégories statiques de genre et adoptent une fluidité de l'identité de genre et souvent, mais pas toujours, de l'orientation sexuelle. Les personnes qui s'identifient comme « gender queer » peuvent se considérer à la fois comme des hommes et des femmes, ni des hommes ni des femmes ou comme tombant complètement en dehors de ces catégories. ¹
50	Identités autochtones à genre variable	Les personnes des communautés autochtones qui se définissent dans une gamme d'identités sur le continuum de genre en dehors de l'approche binaire occidentale du genre. Elles définissent souvent leur genre d'un point de vue spirituel et sont vus / se voient comme étant capables de traverser librement entre les hommes et les femmes, ou d'exister dans un état qui est entre les deux, ou ni l'un ni l'autre.
51	Bispirituel	Terme utilisé par les peuples autochtones, qui fait partie des savoirs traditionnels du Canada, de l'île de la Tortue ou de l'Amérique du Nord pour décrire les personnes qui sont de genre fluide et / ou qui ne se conforment pas à un genre spécifique. Le terme bispirituel est également utilisé pour désigner la communauté 2SLGBTQ+, car les peuples autochtones revendiquent leurs façons ancestrales de respecter les individus qui ne se définissent pas dans la construction sociale de genre de l'homme et de la femme.

¹ De <https://www.hrc.org/resources/glossary-of-terms>

99	Je préfère ne pas dire	Pour les personnes qui préfèrent ne pas répondre quel est leur genre.
00	Aucune des réponses ci-dessus	Pour les personnes qui ne se définissent pas comme l'une des options disponibles.

Une grande partie de l'information contenue dans ce tableau provient initialement de : <https://www.ohrc.on.ca/en/policy-preventing-discrimination-because-gender-identity-and-gender-expression/appendix-b-glossary-understanding-gender-identity-and-expression>
